

**Conseil économique et social**

Distr. générale
7 février 2006
Français
Original: anglais

Commission du développement durable**Quatorzième session**1^{er} -12 mai 2006

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2006-2007**Documents de synthèse présentés
par de grands groupes****Note du Secrétariat****Additif****Contribution d'organisations non gouvernementales******Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Énergie au service du développement durable	1-16	2
II. Développement industriel	17-44	6
III. Pollution atmosphérique/atmosphère	45-56	13
IV. Changements climatiques	57-70	17

* E/CN.17/2006/1.

** Les vues et opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.



I. Énergie au service du développement durable

Tendances : aggravation de la crise énergétique

1. Bien que des milliards de dollars aient été investis, la plupart des projets énergétiques ne sont pas favorables au développement durable. Dans les pays en développement, quelque 2,4 milliards de personnes n'ont pas accès à des combustibles modernes et 1,6 milliard à l'électricité. Les quatre crises énergétiques mises en évidence dans le rapport intitulé « Notre avenir à tous¹ » se sont aggravées.

2. Premièrement, malgré les progrès rapides accomplis dans le domaine des sciences et de la technologie, les inégalités et la pauvreté s'accroissent, aggravées par un monde qui s'urbanise rapidement. Les politiques suivies en matière de développement et d'environnement pèsent aussi de manière disproportionnée sur les plus pauvres, pénalisent les minorités et portent atteinte aux obligations en matière de droits de l'homme.

3. Deuxièmement, la croissance économique accélère le tarissement des ressources et la dégradation de l'environnement, notamment dans les pays où les cadres réglementaires et les contraintes juridiques sont faibles ou inexistantes. Durant ces 10 dernières années, l'écart qui sépare aussi bien les pays pauvres des pays riches, que les riches des pauvres d'un même pays, s'est creusé. Dans bon nombre de pays, la classe moyenne qui est traditionnellement un facteur de stabilité socioéconomique, se réduit dangereusement, ce qui ajoute au malaise social.

4. Troisièmement, la crise écologique s'aggrave. Nous continuons de nous heurter aux problèmes suivants : érosion du sol, tarissement des ressources en eau, dégradation de la qualité de l'eau, pollution atmosphérique, changements climatiques, augmentation des risques nucléaires, déforestation, appauvrissement de la diversité biologique et extinction de certaines espèces. Bien que de nombreux accords internationaux pour la protection de l'environnement et des ressources naturelles aient été ratifiés, leurs dispositions sont enfreintes de façon flagrante en raison de la faiblesse des mécanismes d'application et de surveillance.

5. Quatrièmement, les schémas de développement et les politiques énergétiques actuels reviennent à hypothéquer l'avenir et à compromettre ainsi le sort des générations futures. Ces quatre crises sont liées les unes aux autres. Le tournant du siècle qui a marqué la fin d'une ère, celle de l'énergie bon marché, nous a ramenés à une dure réalité, celle d'un monde où les réserves de pétrole et de gaz vont en s'amenuisant. Il faudrait d'urgence donc trouver à la crise de l'énergie des solutions transversales à appliquer simultanément.

Défis : intégration et mise en œuvre cohérentes

6. Pour pouvoir contribuer au développement durable, les politiques énergétiques devraient tenir compte des quatre éléments que sont l'économie, les sciences et la technologie, l'environnement et l'équité. Il faudrait que plusieurs des principes auxquels certains gouvernements ont déjà exprimé leur attachement comme le principe du pollueur-payeur² et le principe de précaution³ orientent les décisions relatives aux nouveaux investissements dans l'énergie.

7. Les seules formes d'énergie susceptibles d'être considérées comme durables à long terme sont celles qui peuvent être intégrées dans un cycle de vie fermé et ne sont pas des sources d'externalités, c'est-à-dire de déchets non recyclables de quelque type que ce soit. Les solutions qui pourraient répondre à ces critères sont essentiellement le recours aux énergies renouvelables et l'amélioration du rendement énergétique.

8. L'idéologie actuelle qui prône la mise en place de centrales électriques « lourdes » extrêmement polluantes au nom d'un soi-disant développement économiquement rationnel entrave de plus en plus les efforts visant à aboutir au développement durable. L'abolition des politiques de subventionnement des combustibles fossiles, l'internalisation de coûts environnementaux de même que l'amélioration du rendement énergétique et des connaissances relatives aux énergies renouvelables peuvent rendre plus viables les systèmes énergétiques.

9. L'amélioration du rendement énergétique permettra de réduire le recours aux ressources naturelles, ce qui débouchera sur une dématérialisation de l'économie et une restructuration des processus de production. Même si le monde doit rester tributaire des combustibles fossiles durant quelques décennies encore, il est à la fois possible et souhaitable, dans une perspective de développement à moyen terme, de multiplier par un coefficient allant de 4 à 10 le rendement énergétique dans la plupart des secteurs.

10. L'évolution de l'économie mondiale ne tient pas compte des principes de durabilité, ce qui rend de plus en plus difficile la mise au point de systèmes énergétiques durables. Ces difficultés sont exacerbées par les phénomènes économiques suivants :

a) La mondialisation, qui prône la déréglementation, la libéralisation rapide et la privatisation de l'économie, entrave l'accès des plus pauvres à des sources d'approvisionnement en énergie sûres et abordables. L'énergie bon marché dans les transports distribuée un peu partout dans le monde par les multinationales pétrolières fait que les marchandises étrangères sont moins coûteuses que les produits locaux, situation qui fragilise le tissu économique, socioculturel et naturel des communautés;

b) La privatisation d'importants actifs du secteur de l'énergie comme les barrages et les grandes centrales électriques revient à transférer au secteur privé, souvent à perte pour le secteur public, des investissements financés par les contribuables, et ce, au détriment de la stabilité des emplois, de la sécurité et de la protection de l'environnement;

c) La libéralisation économique fait peu de cas du mode de contrôle économique que constitue la réglementation. Or, les approches suivies actuellement offrent peu de protection contre les menaces qui pèsent sur l'environnement ainsi que sur la qualité de vie et elles mettent en péril les droits de l'homme. Comme toujours, l'économie de marché ne profite qu'aux nantis.

Mesures prises pour relever le défi énergétique

11. Depuis les crises énergétiques de 1973 et 1979, d'abondants travaux de recherche, ainsi qu'une multitude de conférences internationales, de propositions et de solutions, menés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et grâce à ses

efforts concertés, des gouvernements, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations gouvernementales et des milieux d'affaires ont donné naissance à des cadres permettant d'orienter la communauté internationale dans l'action qu'elle entreprend pour faire face au défi énergétique.

12. Ces initiatives qui semblent toutes converger jusqu'à un certain point jugé encourageant remettent en question la suprématie des sources d'énergie « lourdes » polluantes et de la production d'électricité centralisée. Elles préconisent l'abolition des politiques de subventionnement des combustibles fossiles, l'internalisation des coûts environnementaux ainsi que l'amélioration du rendement énergétique et des connaissances relatives aux sources d'énergie renouvelables.

13. En outre, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, la population et les autorités locales se mobilisent pour obtenir des changements, insistant sur la nécessité de renforcer les capacités et les institutions et d'adopter des mesures novatrices telles que la création de conseils populaires chargés des services de distribution, et pour que la politique énergétique soit respectueuse de l'environnement et que le secteur énergétique soit planifié et géré d'une manière qui garantisse le développement durable. Les techniciens spécialistes de l'énergie mettent actuellement au point de nouvelles méthodes et de nouveaux outils⁴ à cet effet.

Viabilité énergétique

14. Pour que les stratégies énergétiques puissent aboutir au développement durable, il faut d'abord définir ce qu'est la viabilité énergétique, puis mesurer et surveiller ce paramètre. La durabilité énergétique doit aller de pair avec :

a) La viabilité environnementale. Les polluants imputables à l'énergie ne devraient pas excéder la capacité d'absorption de l'environnement (atmosphère, eau, terre), telle que la définissent les normes scientifiques et le principe de précaution. Les coûts environnementaux découlant du maintien de l'ensemble des fonctions antérieures des sources d'énergie concernées ou d'autres ressources naturelles touchées par la mise au point et par l'exploitation d'une source d'énergie donnée devraient être comptabilisés auprès des producteurs et des utilisateurs en se fondant sur le principe du pollueur-payeur et réinvestis dans le secteur de l'environnement compte tenu des très nombreux risques liés au cycle de vie du combustible nucléaire, notamment le risque de prolifération de matières pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires, et des problèmes tenant aux déchets qui n'ont toujours pas été résolus, l'énergie nucléaire n'est pas une solution viable pour la satisfaction des besoins énergétiques mondiaux;

b) La viabilité économique. Tous les coûts énergétiques prévisibles, notamment les externalités, doivent être comptabilisés de sorte que l'on puisse se prononcer sur la faisabilité des projets. Lorsque des projets sont exécutés, il doit y avoir récupération de ces coûts qui serviront à dédommager ceux qui ont subi des pertes ou seront réinvestis par le secteur public ou par son intermédiaire dans des biens (notamment les systèmes d'énergie renouvelable) ou dans un ensemble de biens pouvant procurer des revenus réguliers analogues à ceux que générerait la source d'énergie considérée;

c) La viabilité sociale et le respect des droits de l'homme. Les politiques énergétiques devraient contribuer à l'allègement de la pauvreté et à l'équité sociale. Il ne faudrait pas que la mise au point et l'exploitation des sources d'énergie nuisent à la santé de la population [telle que la définissent les normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)], et entraînent une suppression d'emplois, des réinstallations forcées ou la violation d'autres droits reconnus comme le droit à l'alimentation et à un approvisionnement en eau potable. Lorsqu'il y a impact sur l'être humain, l'impact sur la santé peut et doit être pris en compte dans le calcul des coûts de la mise au point et de l'exploitation de la source d'énergie, les coûts y afférents récupérés et alloués à la protection de la santé humaine;

d) La viabilité technologique. Les pays seront tous plus viables sur le plan technologique s'ils disposent sur place d'un bon choix de techniques énergétiques et s'ils peuvent élever le niveau des compétences et des innovations technologiques au plan local, ce qui peut faciliter la transformation de matières premières locales en produits finis exportables. Les pays en développement peuvent écarter les risques de pollution liés à l'industrialisation, en effectuant un bond en avant technologique qui leur permettra d'éviter les technologies obsolètes.

15. Il importe de montrer clairement à la société civile les incidences environnementales, économiques, techniques et sociales des sources d'énergie ainsi que les conséquences sur l'élaboration des politiques. Il faudrait trouver des compromis, par la voie d'un processus multipartite associant toutes les parties concernées et touchées. Le calcul des différents coûts (environnementaux, économiques et sociaux) peut servir à mesurer les effets de l'évolution technologique de la source d'énergie et à faciliter le débat. Toutefois, la décision finale ne devrait pas se fonder uniquement sur une évaluation des coûts monétaires. Pour mesurer les incidences non quantifiables, on peut utiliser différentes approches qualitatives et techniques bien connues qui permettent de prendre en compte les effets et les externalités non monétaires. Ceci pourrait faciliter l'application des principes énoncés dans certains instruments juridiques tels que la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. La viabilité est un facteur qui doit être surveillé et mesuré en permanence tout au long du cycle de vie de la source d'énergie⁵.

Problèmes énergétiques dont la Commission du développement durable devrait être saisie à sa session d'examen

16. La société civile et les gouvernements peuvent utiliser l'énergie pour résoudre des crises qui menacent de détruire les écosystèmes dont l'humanité tout entière dépend. L'on pourrait mettre à profit la session d'examen de la Commission du développement durable pour réfléchir à la possibilité pour :

a) Les pays développés de donner l'exemple aux autres pays en leur montrant comment mettre en pratique des politiques énergétiques durables grâce à la présentation de cas concrets sur la façon d'intégrer ces politiques à toutes les autres politiques sectorielles;

b) Les pays développés de prendre l'initiative d'appliquer des stratégies relatives à une énergie sûre non polluante, de promouvoir des mesures d'économie d'énergie, d'abandonner les modes de consommation et de production d'énergie qui ne sont pas viables, d'assurer la mise au point et l'utilisation durable des technologies liées aux sources d'énergie renouvelables, en menant, au cours de la présente décennie, une action déterminée et concertée, suivant des objectifs et des calendriers;

c) Les pays développés de faciliter et d'accélérer le transfert de techniques énergétiques adaptées et non polluantes vers les pays en développement, par le biais de partenariats, tout en respectant les besoins et priorités locaux, et en élaborant des politiques fondées sur une élimination progressive des subventions préjudiciables pour l'environnement (subventions aux effets « pervers ») et sur la promotion systématique des mesures de conservation de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables;

d) Tous les pays de respecter les engagements qu'ils ont pris à l'échelle internationale et d'œuvrer de concert à la réalisation des objectifs quantifiables ambitieux qu'ils ont en matière de lutte contre la pollution, en particulier pour compenser les effets de la déstabilisation du climat;

e) Tous les pays de se doter des capacités et des institutions démocratiques nécessaires à la planification, au financement, à la gestion, et à la surveillance de leurs systèmes énergétiques en s'assurant qu'ils sont propices à un développement durable, et de nouer des liens interdisciplinaires de coopération scientifique attentive aux besoins de la société, en faisant appel à des établissements de recherche et à des organisations non gouvernementales pour influencer sur les modes de production et de consommation;

f) Tous les pays de s'engager dans la lutte contre les pénuries d'énergie, en privilégiant la coopération Sud-Sud-Nord, c'est-à-dire en permettant tout d'abord aux pays les moins avancés de choisir une stratégie énergétique qui leur permette de mettre en œuvre leurs plans et stratégies de développement durable, en utilisant les sources d'énergie les moins polluantes possible et en évitant, grâce à un bond en avant technologique, d'avoir recours à des techniques obsolètes;

g) Les organisations internationales d'appuyer systématiquement dans le cadre de leurs programmes de travail les efforts que déploient les pays pour passer à des systèmes énergétiques durables. Les formes d'énergie non durables comme l'énergie nucléaire et les grands projets hydroélectriques ne devraient pas être soutenues et les prêts alloués au titre de ces projets devraient plutôt servir à financer des modes de production énergétique durables. Il faudrait que les gouvernements et organisations internationales mettent en place les fondements institutionnels nécessaires à la promotion des énergies renouvelables à l'échelle internationale.

II. Développement industriel

Tendances

17. Depuis sa création, la Commission du développement durable a reconnu expressément que la politique industrielle durable était au cœur de stratégies de développement englobant toute une série d'objectifs sociaux, économiques et

environnementaux interdépendants. À la sixième session de la Commission, le rapport du Secrétaire général avait souligné qu'il fallait : « procéder à des réformes visant à une croissance durable, qui seront les conditions d'un développement industriel propice à la fois au développement social et à la protection de l'environnement »⁶.

18. La question fondamentale qui continue de se poser est de savoir comment poursuivre une politique de croissance industrielle responsable sans transiger sur la durabilité⁷. Développement durable signifie amélioration de la qualité de vie de tous, notamment des populations vulnérables – les pauvres, les femmes, les personnes âgées et les enfants.

19. Le discours sur la durabilité continue de se fonder sur un parti pris prenant pour base de départ le modèle économique traditionnel de croissance industrielle exponentielle alors que dans les pays industriels développés, les processus technologiques à eux seuls ne sont pas parvenus à faire de la durabilité une réalité.

20. Durabilité signifie essentiellement empêcher le progrès matériel d'avoir un impact préjudiciable sur la société et sur l'environnement en donnant aux trois aspects du développement durable des rôles complémentaires et qui puissent, si possible, se renforcer mutuellement⁸.

21. Compte tenu des engagements internationaux qui ont été pris en matière de durabilité, développement industriel durable signifie essentiellement parvenir à des modes de production et de consommation durables.

Défis

22. La position unique des pays en développement pose un problème à la réalisation du développement industriel durable. Bon nombre de parties prenantes – notamment dans l'industrie et dans le secteur public – continuent de penser que, sur l'échelle de priorités des pays en développement, la durabilité vient après l'industrialisation, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. D'autres experts sont d'avis que les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement pour se procurer les technologies ou les techniques de gestion dont ils ont besoin rendent stimulante pour ces pays la gestion des risques liés à une industrialisation inévitable⁹.

23. Bien qu'il existe des plans directeurs qui encouragent la croissance durable, le développement industriel actuel n'est propice ni au développement social ni à la protection de l'environnement. Cela donne à penser qu'il sera très difficile de faire de la consommation et de la production durables une réalité.

Suivi limité

24. Les travaux entrepris par les organisations non gouvernementales ont montré que les engagements en matière de consommation et de production durables qui avaient été pris à l'échelle internationale n'ont pas fait l'objet d'un suivi adéquat¹⁰. Il ressort des enquêtes réalisées au niveau mondial que, dans la plupart des secteurs, les progrès étaient lents. C'est ainsi, par exemple, que 40 % des pays étudiés ignoraient jusqu'à l'existence même des Principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour la protection du consommateur. Cinquante-six pour cent

seulement des 52 États ayant répondu (alors que 150 États avaient approuvé les Principes directeurs en 1999) ont affirmé encourager les recherches consacrées à la consommation durable et un pourcentage analogue a déclaré se servir d'instruments économiques tels que « les taxes vertes »; 54 % seulement des pays ont répondu qu'ils mesureraient les progrès accomplis vers la réalisation des modes de consommation plus durables.

25. Tous ces résultats montrent que les engagements souscrits à l'échelle internationale pour l'adoption de modes de consommation et de production durables ont été suivis de peu d'effets. À cet égard, le dialogue sur la production et la consommation durables qui s'est instauré à l'échelle mondiale à la suite du Processus de Marrakech¹¹ est perçu par certains comme un succès en matière d'application de nos engagements. Toutefois, ce processus n'a pas encore permis de définir des objectifs qui permettent de mesurer de manière fiable les progrès réellement accomplis sur le terrain.

Prise en compte limitée des engagements souscrits à l'échelle internationale

26. Un autre élément qui continue de faire obstacle à l'objectif concret que constitue la réalisation de modes de production et de consommation durables est le fait que l'on ne sache pas très bien comment cet objectif cadre avec les programmes de développement traditionnels. À la deuxième Réunion internationale d'experts sur le Plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables qui s'est tenue au Costa Rica en septembre 2005, l'accent a été mis sur la nécessité de relier les travaux consacrés à la consommation et à la production durables à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement, et il a été souligné que les politiques suivies à cette fin devaient être intégrées aux stratégies nationales de développement durable, notamment, lorsqu'il y avait lieu, aux stratégies de lutte contre la pauvreté.

27. Cela étant, l'on manque toujours d'informations et de conseils sur la façon dont toutes les parties concernées, en particulier les milieux industriels, devraient concilier les différents engagements souscrits à l'échelle internationale. Le montant total de ces engagements relatifs à des questions portant sur des aspects du développement durable est extraordinaire et il est absolument indispensable de définir clairement les objectifs que l'on entend poursuivre, les liens qui existent entre ces objectifs, etc. Il est temps maintenant que la parole fasse place à l'action.

Importance disproportionnée accordée à la production durable

28. Les entreprises ont accordé une importance disproportionnée à la production durable, sans tenir suffisamment compte des variables demande/consommation de l'équation. Nombreux sont ceux qui pourraient penser que c'est là une démarche naturelle dans la mesure où ces entreprises sont essentiellement productrices et non pas consommatrices de biens et de services. Toutefois, le secteur des organisations non gouvernementales tient à affirmer que cette vision des choses revient à ignorer l'impact des processus de production lors des phases d'utilisation et d'élimination et il rappelle de plus que les entreprises industrielles consomment aussi d'importantes

quantités de matières premières. Il faudrait que ces entreprises apportent un soutien plus actif à la consommation durable. Accroître le rendement des processus de production ne suffit pas.

29. Ces thèses ont été régulièrement corroborées par des études de l'Institut des ressources mondiales (2000)¹², de la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU, 2001)¹³ et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2002)¹⁴, qui montrent que la consommation a augmenté bien plus rapidement que les économies de ressources et les progrès technologiques faits en matière de nettoyage des déchets de la production. En particulier, les effets bénéfiques des économies de ressources imputables à la diffusion du commerce électronique et au fait que les industries lourdes tendent peu à peu à céder la place à des industries axées sur les connaissances et les services ont été largement annulés par l'ampleur de la croissance économique et par les choix des consommateurs qui privilégient les modes de vie énergivores¹⁵ et à forte intensité de matières. De ce fait, l'hypothèse selon laquelle l'obtention d'écoresendements dans le domaine de la production devrait permettre de remédier au problème de la surconsommation ne s'est pas vérifiée¹⁶.

30. Ainsi, la recommandation adoptée à la dernière Réunion internationale d'experts sur le Plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables qui s'est tenue au Costa Rica et tendant à ce que l'on mette à profit des structures telles que les réseaux de centres nationaux pour une production plus propre afin d'intégrer la consommation et la production durables est très encourageante. Il faudrait déployer des ressources analogues à celles que mettent en œuvre ces centres (compétences, technologies, moyens spéciaux, etc.) afin de mieux sensibiliser les milieux d'affaires et les entreprises à l'aspect « consommation » de la question¹⁷.

Mesures prises dans le domaine du développement industriel durable

31. Dans le chapitre III du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, adopté au Sommet mondial pour le développement durable tenu en 2002, toutes les parties concernées se sont engagées « à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables propres à promouvoir le développement économique et social dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes, en gérant et, selon qu'il convient, en découplant la croissance économique et la dégradation de l'environnement au moyen d'une amélioration du rendement et de la viabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production, et d'une réduction de la dégradation des ressources, de la pollution et du gaspillage ».

32. À cet égard, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg affirme sans ambiguïté que le développement industriel a un rôle à jouer dans la promotion du développement durable et peut, ce faisant, contribuer à l'élimination de la pauvreté, à la création d'emplois et à l'intégration des femmes au processus de développement.

33. Le programme Action 21 et le Plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables dont l'exécution est demandée dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg aident à définir les moyens nécessaires pour relever les défis du développement durable grâce à des instruments et à des

politiques adaptées. Outre les conseils pratiques du type de ceux qui nous sont donnés dans les Principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour la protection du consommateur (chap. G relatif à la consommation durable), nous avons pris les engagements requis et disposons du savoir-faire nécessaire pour atteindre l'objectif du développement durable. Cela étant, la communauté des organisations internationales est convaincue que ce qui manque ce sont une volonté concrète et des ressources prévisibles et suffisantes pour faire bouger les choses.

34. On trouvera ci-après des exemples concrets qui témoignent des efforts déployés dans ce domaine :

a) Un exemple encourageant est celui du projet sur la consommation durable en Asie, mis en œuvre sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement et auquel participent, dans le cadre d'un processus multipartite, 12 pays asiatiques, dont des PMA, et six pays européens. Ce projet a donné lieu à la publication d'un manuel intitulé *Advancing Sustainable Consumption in Asia*, qui montre clairement comment les politiques de consommation durable menées dans la région contribuent à la réalisation des objectifs visés en matière de lutte contre la pauvreté;

b) Un autre exemple est celui des travaux de recherche solidement documentés entrepris quelques années auparavant, par Consumentbond – une association néerlandaise de consommateurs¹⁸ qui compte 650 000 membres – sur les aspects de la responsabilité sociale des entreprises en rapport avec la production dans quatre sous-secteurs : volaille et porc, vêtements, planchers en bois et téléphones portables¹⁹.

Développement industriel durable : lourde tâche

35. Les solutions technologiques ne peuvent à elles seules assurer le développement industriel durable des pays en développement. En particulier, il importe de prendre dûment en considération la surconsommation des consommateurs et des producteurs des couches aisées de la population de ces pays ainsi que l'impact non négligeable des crises sociales et environnementales.

36. Les communications au sujet de la viabilité des systèmes durables qui existent dans le Sud et des échanges Sud-Sud portant sur la consommation et la production durables seront d'une importance capitale pour la prise en compte de la durabilité perçue comme un phénomène qui est mondial et non délimité et conduit par les pays économiquement avancés. À cette fin, il faudra examiner la nature et les différents types d'investissements étrangers directs et d'aide au développement en provenance de l'étranger. Il sera impératif de lier ces débats aux discussions en cours au sein de l'Organisation mondiale du commerce, notamment des négociations sur l'accès au marché des produits non agricoles, les négociations sur les services et les accords bilatéraux et régionaux de libre-échange qui sont controversés et exigent des États Membres qu'ils contractent des obligations « OMC-plus ». Les problèmes commerciaux peuvent compromettre le développement des pays en développement, notamment leur développement durable.

37. Le secteur des organisations non gouvernementales tient à souligner que la question de savoir si c'est l'augmentation de la consommation qui alimente la production ou l'inverse est purement théorique. La vérité est que dans la chaîne de

consommation (que celle-ci soit le fait des producteurs ou des consommateurs), les modes et les niveaux de consommation devraient être traités simultanément²⁰.

38. Concrètement, loin d'être des processus distincts, l'offre et la demande participent au contraire d'un seul et même système. Le problème qui se pose est donc de savoir comment traiter la durabilité en prenant en considération toute la chaîne de consommation, du producteur jusqu'au consommateur. Dans cette perspective, la volonté de réduire la consommation des sociétés qui contribuent aux effets préjudiciables de cette même consommation n'est pas une proposition radicale, et ne peut être considérée, dans nos sociétés modernes, comme un nouveau concept.

39. Bien que cela puisse paraître une solution en fin de processus, nous traitons en fait le problème à sa source²¹. Le nettoyage des déchets de la production doit être plus rapide que la consommation ou du moins progresser à un rythme analogue si l'on veut que la consommation durable devienne une réalité. En outre, les pays développés et les couches aisées des pays en développement doivent s'attacher à réduire la consommation. Au bout du compte, les efforts à déployer pour aboutir à un développement industriel durable doivent être répartis comme il convient entre les principales parties concernées.

Tâches auxquelles la session d'examen de la Commission du développement durable devra s'atteler

40. Le secteur des organisations non gouvernementales considère que les gouvernements et les entreprises industrielles comme les principaux instruments du développement industriel durable. On trouvera ci-après, pour chaque secteur, quelques recommandations précises sur lesquelles la Commission du développement durable pourrait se pencher à sa session d'examen.

Gouvernements

41. Il n'est pas toujours nécessaire d'inventer de nouvelles politiques. Il faudrait améliorer l'exécution de celles qui existent déjà. Et notamment :

a) Assurer la cohérence des engagements souscrits à l'échelle internationale tels que les objectifs du Millénaire pour le développement, les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, Action 21 et le Plan d'application de Johannesburg;

b) Adopter une approche multipartite analogue à celle que préconisent les processus de la Commission du développement durable;

c) Instituer des lois et des politiques qui permettent de s'assurer que les pouvoirs publics et les milieux industriels respectent et appliquent les normes applicables en matière des droits de l'homme, notamment de garantir la transparence et la participation des parties concernées;

d) Faire montre de transparence, en adoptant les principes qui garantissent au public le droit « de savoir » tel que le principe énoncé dans la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information en matière d'environnement;

e) Reconnaître que les pouvoirs publics sont le principal moteur des politiques visant à promouvoir la consommation et la production durables et jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, par exemple en instituant des politiques durables en matière d'achats, en veillant à l'application de la réglementation en vigueur et en mettant les instruments économiques et sociaux au service du développement durable;

f) Économiser l'énergie et les ressources en en faisant une utilisation plus rationnelle, en réduisant la quantité de déchets produits, par une politique judicieuse de fixation des prix et une élimination progressive des subventions préjudiciables à l'environnement;

g) Élaborer des stratégies de communication avisées et promouvoir des politiques d'information efficaces, en ayant recours à des programmes de sensibilisation et d'information portant sur les effets des choix et comportements des consommateurs, de l'utilisation rationnelle des ressources et du recyclage.

Milieus d'affaires

42. Il est recommandé aux milieux d'affaires :

a) D'investir dans les produits et services « responsables »;

b) De diminuer les coûts en réduisant les déchets, en réalisant des économies d'énergie, en favorisant les sources d'énergie renouvelables, en luttant contre la pollution et en augmentant la productivité des ressources (notamment humaines);

c) D'encourager les entreprises à innover de sorte que la consommation responsable puisse être une alternative viable pour les consommateurs – y compris par des principes comme la rétention des avoirs;

d) D'offrir des informations fiables sur les produits là où ils sont vendus. Environ 80 % des décisions d'achat prises dans un magasin le sont sur la foi de renseignements fournis là;

e) De faire montre de transparence au-delà des normes minimales mondiales;

f) D'encourager le partage d'informations comme celles qui ont trait aux normes d'étiquetage fondées sur l'analyse du cycle de vie et contrôlées par un tiers indépendant;

g) De mettre à disposition davantage d'outils d'information plus précis et mieux conçus de sorte que les consommateurs puissent tous mieux s'informer en tirant parti des nouvelles technologies; par exemple, promouvoir l'utilisation des codes à barre informatifs et d'Internet. D'ici à la fin de 2005, la région Asie-Pacifique comptera davantage d'internautes que les États-Unis : 192 millions contre 55 millions en 2000, soit un accroissement de 105 %²²;

h) De responsabiliser les entreprises en appuyant la mise en place d'une législation nationale sur le droit « de savoir » et en veillant à ce que le public puisse réellement participer aux processus de décision;

i) De veiller à ce que les politiques et pratiques suivies soient conformes aux droits de l'homme ou n'y portent pas atteinte.

Organisations non gouvernementales

43. Les milieux d'affaires et les pouvoirs publics devraient prendre la tête des efforts visant à assurer une consommation et une production durables, mais la communauté des organisations non gouvernementales continuera quant à elle d'avoir un rôle décisif à jouer dans ce domaine. En effet, il lui faudra :

a) Représenter les intérêts sociaux et écologiques des consommateurs au sein de toutes les instances nationales et internationales compétentes;

b) Prendre des mesures politiques ou économiques en faveur de la consommation et de la production durables;

c) Négocier avec les gouvernements, les fabricants et d'autres partenaires pour que les produits, fabriqués sur place ou importés, et les services soient socialement et écologiquement rationnels;

d) Sensibiliser les consommateurs aux modes de consommation durables afin de faire évoluer les attitudes et les comportements et de favoriser ainsi le choix de modes de vie et de produits plus durables; alerter davantage les consommateurs aux techniques de production et de commercialisation qui tendent à promouvoir des attentes et des modes de vie incompatibles avec des politiques respectueuses de l'environnement;

e) Offrir aux consommateurs des renseignements sur les produits et services, notamment en évaluant régulièrement et à fond l'impact environnemental et social au moyen de tests et d'enquêtes comparatifs, et exiger des fabricants et des fournisseurs qu'ils fournissent ces informations de sorte que les consommateurs puissent faire des choix écologiques avisés;

f) Appeler l'attention sur les modes de consommation et de production exemplaires;

g) Élaborer des stratégies permettant le passage à des pratiques durables, unissant les trois éléments principaux de la durabilité.

44. L'avenir du développement industriel réside dans sa capacité de relever les défis de la durabilité. Pour cela, il faut qu'il y ait une volonté politique de remplir les engagements souscrits à l'échelle mondiale, une prise en compte des besoins et aspirations de pays en développement et un souci de ce que ces engagements soient complémentaires et ne fassent pas double emploi pour éviter le gaspillage de précieuses ressources. En conséquence, si l'on veut aboutir à une vision commune du développement durable, il faut forger une alliance entre toutes les composantes de la société.

III. Pollution atmosphérique/atmosphère

Tendances

45. L'ampleur et la rapidité de l'industrialisation à l'échelle mondiale, stimulées par la mondialisation et accélérées par la libéralisation des échanges, ont donné lieu à une urbanisation et à une motorisation effrénées des principales métropoles de la planète, ce qui a accéléré la consommation de combustibles fossiles et accru la quantité de polluants ordinaires comme l'anhydride sulfureux, les particules, les composés organiques volatils, l'ozone, le plomb, l'oxyde de carbone et l'oxyde d'azote. Les émissions provenant des moyens de transport et des véhicules sont de loin la principale source de polluants atmosphériques.

46. Les phénomènes atmosphériques transfrontières comme la brume sèche, « les nuages atmosphériques bruns », les dépôts acides et les tempêtes de poussière et de sable ne semblent pas s'atténuer, compromettant notre santé et influant négativement sur l'environnement. L'asthme et d'autres troubles respiratoires et pulmonaires, les déficiences visuelles, la diminution progressive des facultés intellectuelles et les décès prématurés sont en hausse.

47. Toutes les répercussions de la pollution atmosphérique sur un grand nombre d'espèces, en particulier celles qui vivent au-delà de l'environnement urbain, ainsi que sur l'agriculture et la biodiversité dans l'ensemble, ne sont généralement ni connues ni établies. Les méthodes agricoles intensives et non viables comme le brûlage des pailles aggravent aussi la pollution atmosphérique. Le problème que pose la brume sèche transfrontière qui afflige périodiquement l'Asie du Sud-Est est étroitement lié à la déforestation et à l'expansion des plantations commerciales, en particulier les palmiers à huile, dans les zones de forêts²³.

48. La pollution de l'air dans les habitations est en hausse : une ventilation insuffisante, l'encombrement et l'utilisation de matériaux synthétiques dans la construction et l'ameublement; ainsi que des produits d'entretien ménager tels que les colles, les peintures, les décapants, les produits de préservation du bois, les atomiseurs, les produits de nettoyage et les désinfectants, les insecticides, les désodorisants et les combustibles entreposés sont tous des facteurs qui aggravent la pollution atmosphérique dans les habitations avec leurs rejets de substances et créent ce qu'on appelle le syndrome des bâtiments malsains. Les habitants des zones rurales des pays en développement sont victimes de la fumée nocive pour la santé provenant du brûlage de combustibles traditionnels comme le bois de chauffage, le charbon et la bouse de vache utilisés dans la cuisine et le chauffage.

49. Les produits chimiques provenant de l'emploi de pesticides dans l'agriculture et de l'utilisation généralisée de solvants dans les secteurs électronique, textile et mécanique représentent d'autres sources de contamination atmosphérique. Un nombre croissant d'usines chimiques s'implante dans les pays en développement, lesquels n'ont pas les moyens de surveiller et contrôler les produits chimiques dangereux ou de s'en débarrasser. Des modes de production et de consommation non viables et l'adoption par les pays en développement de styles de vie de société post-industrielle contribuent à la détérioration de la qualité de l'air.

Défis

50. Pour s'attaquer aux problèmes que pose la pollution atmosphérique, il y a des organismes, des conventions internationales, des législations, des politiques et des stratégies. La nature multidimensionnelle des questions de pollution atmosphérique et le manque de moyens techniques et financiers entravent leur application effective

sur le terrain et les bonnes intentions ne se traduisent pas assez rapidement ou d'une manière assez satisfaisante en actions concrètes permettant d'améliorer la qualité de l'air dans son ensemble.

51. La Convention internationale sur la gestion des produits chimiques et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques permettront d'appeler une nouvelle fois l'attention sur ces questions.

52. Des questions d'ordre pratique entravent encore le règlement des problèmes. Il n'est pas facile de trouver des renseignements sur la qualité de l'air susceptibles d'informer, de sensibiliser et de promouvoir la participation à la formulation de stratégies de lutte contre la pollution atmosphérique. Les opérations de contrôle, de collecte de données et d'évaluation s'agissant de la qualité de l'air laissent à désirer, notamment dans les pays en développement. Le contrôle y est quasiment minimal (effectifs limités, mauvaise gestion) et les données ne sont pas toujours fiables. Le recours à différentes techniques de contrôle rend les comparaisons difficiles. Les organismes de réglementation de la pollution atmosphérique dans de nombreux pays en développement n'ont pas le plus souvent les capacités techniques requises, les budgets qu'il faut ni même le poids politique nécessaire pour poursuivre leur travail relatif à la surveillance de l'indice de pollution atmosphérique et faire appliquer les règles en la matière.

53. Les expériences acquises au niveau régional sur les questions de pollution atmosphérique transfrontière soulignent le besoin de renforcer la coordination et la consultation au sein des gouvernements et entre eux, ainsi qu'avec les collectivités locales au sujet du contrôle de l'application des mesures préventives. Elles font également ressortir le besoin d'adopter des législations nationales qui sanctionnent tous les auteurs d'infractions, notamment les entreprises.

Efforts couronnés de succès dans la lutte contre la pollution atmosphérique

54. La réglementation des chlorofluorocarbones (CFC) en application du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone constitue un succès retentissant sur le plan international dans l'amélioration de la qualité de l'air. La production de CFC a chuté de 87 % entre 1988 et 1997.

55. Les mesures nationales qui ont répondu aux attentes des écologistes et des milieux d'affaires ont consisté en une série d'instruments réglementaires et économiques soigneusement dosés visant à prendre en compte les coûts écologiques dans le processus de production. En voici quelques exemples :

a) La directive de l'Union européenne concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (REACH) qui enjoint aux entreprises de prouver que tout produit chimique qu'elles fabriquent ou importent en quantités supérieures à une tonne par an est sans risque;

b) L'*Indoor Air Quality Management Act* de la République de Corée qui fixe des critères pour le formaldéhyde et d'autres matériaux de construction polluants et concernait 17 installations, notamment les hôpitaux, les bibliothèques, les marchés et les stations de métro;

c) L'*Emergency Planning and Community Right-To-Know Act* des États-Unis qui a établi une base de données nationale sur les émissions et les rejets toxiques provenant d'entreprises manufacturières. Le *Toxic Releases Inventory* du même pays permet aux citoyens et aux médias de rendre publique l'identité des principales sources de pollution chimique. Toutefois, l'actuelle tendance à la déréglementation aux États-Unis est très préoccupante;

d) Le prélèvement d'une taxe sur la pollution et la réduction des subventions pour l'utilisation du charbon en Chine;

e) Le prélèvement d'une taxe sur l'industrie de l'huile de palme en Malaisie pour réduire la pollution atmosphérique;

f) La promulgation d'une législation au Japon qui offre une indemnisation aux malades victimes de la pollution atmosphérique, ce qui a permis de réduire les émissions d'anhydride sulfureux;

g) Comme de nombreux autres pays, la Thaïlande et la Malaisie appliquent désormais une tarification différente pour l'essence plombée afin de résoudre le problème de la pollution par le plomb.

ONG, pollution atmosphérique/atmosphère et session d'examen de la Commission du développement durable (CDD)

56. Au cours de la session d'examen de la CDD, les ONG exhorteront les gouvernements à se servir des points suivants comme base pour l'élaboration du document final de la quinzième session de la CDD :

a) Accorder la priorité aux questions de gouvernance écologique, en particulier le besoin d'une plus grande ouverture et d'une transparence accrue, la nécessité de l'accès en temps opportun à une information exacte et fiable, de participation du public à la prise de décisions et de l'accès à la justice en matière d'environnement;

b) Donner des moyens aux représentants de la société civile, y compris les groupes de consommateurs, les associations écologiques et les collectivités locales touchées par ces problèmes;

c) Consentir une aide financière suffisante au renforcement des capacités et des compétences techniques permettant d'assurer le contrôle de la qualité de l'air et l'étude des effets des substances chimiques sur l'atmosphère;

d) Tirer les leçons des expériences réussies pour les transposer à d'autres cas, tout en reconnaissant les différences d'un cas à l'autre;

e) Assurer une meilleure cohésion et une plus grande coopération entre les différents accords multilatéraux sur l'environnement et les multiples mécanismes d'évaluation, tels que le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes, le projet sur l'avenir de l'environnement mondial (projet GEO) du PNUE et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), etc.;

f) Veiller à une meilleure coordination des efforts dans le domaine de la pollution atmosphérique aux niveaux régional et national, et faire en sorte que les

mesures de réglementation et d'application de ces initiatives soient fondées sur des apports scientifiques rationnels;

g) Examiner les questions ayant trait aux droits de propriété intellectuelle, à l'accès aux technologies viables et écologiquement sans danger et réglementer les activités industrielles, s'il y a lieu;

h) Élaborer une planification du transport intégré et des approches participatives en ce qui concerne la gestion et le développement urbains et s'assurer la consultation et la participation des collectivités au processus de planification;

i) S'attaquer aux modes de consommation et de production non viables;

j) Créer et rendre transposable dans d'autres domaines de la lutte contre la pollution atmosphérique un mécanisme de financement par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial, analogue à celui créé en application du protocole concernant les CFC.

IV. Changements climatiques

Tendances

57. Tout au long de l'année dernière, les changements apparents dans les systèmes climatiques et météorologiques ont eu des conséquences dramatiques pour l'humanité. En outre, le troisième rapport d'évaluation du GIEC soulève plusieurs questions pertinentes :

a) La fonte de la calotte glaciaire du Groenland ou la déstabilisation de la calotte glaciaire de l'Antarctique occidental présentent-elles un danger?

b) Est-il dangereux d'exposer 300 millions de personnes supplémentaires au paludisme, 50 à 120 millions de personnes supplémentaires à la faim, 100 millions de personnes supplémentaires aux inondations côtières? Et plus de 3 milliards de personnes à la pénurie d'eau²⁴?

c) Les dégâts significatifs subis par les cultures dans les pays tropicaux et subtropicaux, qui pourraient anéantir entre autres les progrès réalisés sur le plan de l'autosuffisance agricole dans de nombreux pays en développement, constituent-ils un danger?

d) Les 150 000 nouveaux décès par an et les 5 millions de nouveaux cas de maladies débilitantes représentent-ils un danger²⁵?

58. La réponse n'est que trop évidente. Pourtant, le refus des gouvernements clefs de prendre ces obligations au sérieux dénote soit leur ignorance de l'ampleur et de la gravité du danger, soit un manquement flagrant à leur obligation de protéger leur population en prévenant les changements climatiques dangereux.

59. Le savoir scientifique progresse constamment, comme en témoignent quelques-unes des nouvelles découvertes importantes effectuées depuis la publication du troisième rapport d'évaluation du GIEC :

a) Une importante étude internationale publiée dans la revue *Nature*²⁶ prédit l'extinction de 1 million d'espèces d'ici au milieu du siècle selon les scénarios de changement climatique intermédiaires;

b) L'évaluation d'impact du climat arctique réalisée à la demande du Conseil de l'Arctique²⁷ confirme que l'Arctique se réchauffe beaucoup plus vite que le reste de la planète, avec des conséquences mondiales, y compris, mais non exclusivement, l'élévation du niveau de la mer;

c) Le Centre national de recherche sur l'atmosphère des États-Unis conclut que la part de la surface terrestre touchée par la sécheresse a doublé au cours des 30 dernières années, accroissement imputable pour 50 % ou davantage à l'élévation des températures et non à un changement du volume des précipitations²⁸;

d) Selon des estimations prudentes de l'OMS, les changements climatiques causent déjà 150 000 décès et quelque 5 millions de cas de maladie grave par an, chiffres qui devraient augmenter de manière exponentielle au cours des prochaines décennies²⁹.

Difficultés à honorer les engagements pris au niveau mondial – équité et limites écologiques

60. Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sont des instruments clefs pour lutter contre les changements climatiques. Les ONG rappellent aux gouvernements participant à la quatorzième session de la Commission du développement durable leurs obligations eu égard aux changements climatiques.

61. L'article 3 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dispose que :

« Il incombe aux Parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives. Il appartient, en conséquence, aux pays développés Parties d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes. »

L'article 2 dispose que :

« L'objectif ultime de la présente Convention ... est de stabiliser ... les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ..., pour ... que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable. »

62. Toutes les parties à la Convention ont donc pour obligation juridique fondamentale de prévenir les changements climatiques dangereux et de s'entendre sur ce qui constitue des changements climatiques « dangereux ».

63. Bien que le débat sur les politiques climatiques à long terme soit généralement centré sur les niveaux de stabilisation pour les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, exprimées en parties par million pour la concentration de gaz carbonique, les ONG estiment que cela pose un problème pour trois raisons principales :

a) Une grande incertitude pèse encore sur la sensibilité exacte du climat, autrement dit sur les conséquences à long terme de la stabilisation à un niveau donné. Jusqu'à une époque récente, selon les « meilleures » estimations, le

doublément des concentrations de gaz carbonique produisait une augmentation de température de 2,5 degrés centigrades à l'échelle mondiale. Des études récentes indiquent qu'en raison de la sensibilité du climat, la hausse avoisinera en réalité 3 degrés centigrades plutôt, avec de fortes chances d'être beaucoup plus élevée;

b) Beaucoup de gens supposent que la prévention des changements climatiques dangereux passe par la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre à des niveaux supérieurs aux niveaux actuels au cours des 100 à 150 prochaines années. Cependant, dans tous les scénarios qui évitent des changements climatiques catastrophiques, les concentrations maximales devront être aussi faibles que possible et diminuer ensuite le plus rapidement possible, faute de quoi les effets tels que l'élévation du niveau de la mer seront de plus en plus marqués au cours des siècles prochains;

c) Il est impossible de traduire sur le plan de l'expérience humaine l'expression numérique d'un objectif de concentration d'un gaz incolore et inodore, c'est-à-dire les effets précis associés à un degré donné d'élévation de température, éventuellement annoncés par de prétendus experts qui n'assument aucune responsabilité quant à l'ampleur des souffrances humaines ainsi causées.

64. Les ONG sont d'avis que la température moyenne mondiale est la meilleure variable pour représenter les incidences climatiques de toutes sortes en ce qui concerne l'application de l'article 2. Elles reconnaissent que cela a ses limites, mais les responsables ont besoin d'une mesure relativement simple pour définir la voie à suivre et il n'existe pas d'autre mesure simple et évidente pour fixer des objectifs mondiaux. Lorsqu'il est impossible de convertir avec certitude les estimations locales et régionales des dégâts causés en un niveau moyen mondial, il convient d'appliquer le principe de précaution. Une fois qu'une limite a été définie d'un commun accord pour la température moyenne mondiale en surface, elle doit être convertie en émissions de gaz à effet de serre pour des périodes d'engagement allant de cinq ans à plusieurs siècles.

65. Les pays en développement sont les plus vulnérables aux changements climatiques, leurs problèmes augmentant rapidement avec la température. Les activités humaines donnant lieu à des changements climatiques dangereux sont causées en grande partie par les modes de consommation et de production des pays industrialisés riches, avec des effets disproportionnés sur les pauvres. La définition d'objectifs fermes pour ce qui est du climat est donc une question d'équité, pour la génération actuelle comme pour les futures.

66. Compte tenu des niveaux passés et actuels des émissions de gaz à effet de serre, et sachant que ces émissions ne peuvent être réduites à zéro du jour au lendemain, nous sommes déjà condamnés à subir le réchauffement de la planète et l'élévation du niveau de la mer. Des dizaines, voire des centaines de millions de personnes, seront plus exposées à la maladie, à la faim, au manque d'eau et aux inondations côtières. Il faudra déployer de vastes efforts d'adaptation pour minimiser les conséquences néfastes de ces incidences sur la santé, la sécurité alimentaire et l'alimentation en eau et empêcher une aggravation des intempéries et de l'élévation du niveau de la mer.

Les ONG proposent une base de référence pour le document final de la quinzième session de la Commission du développement durable

67. Les ONG exhortent les gouvernements membres de la Commission du développement durable à examiner les questions suivantes à la session d'examen de la Commission : non seulement les changements climatiques compromettent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais encore ils menacent de défaire des décennies d'activités de développement et même de créer des conditions qui rendent le développement durable impossible. Les auteurs de l'ouvrage « Up in Smoke »³⁰ concluent qu'il faut définir un nouveau modèle de progrès et de développement humains, en cherchant à ralentir, arrêter et inverser les changements climatiques dans les plus brefs délais (développement sans incidence défavorable sur le climat), tout en reconnaissant l'énormité de la tâche que représente l'adaptation à des changements climatiques inévitables (développement à l'épreuve du climat).

68. Les ONG demandent également que soient examinés les points suivants à la session d'examen de la Commission du développement durable :

a) Évaluation des risques au niveau mondial liés aux coûts probables de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays pauvres;

b) Affectation par les pays industrialisés de nouvelles ressources financières et autres à la hauteur des besoins d'adaptation dans les pays pauvres, sachant que les subventions au secteur des combustibles fossiles dans lesdits pays industrialisés se chiffraient à 73 milliards de dollars par an à la fin des années 90;

c) Mise en place de mécanismes efficaces et rationnels pour faire face à la charge grandissante des secours en cas de catastrophe climatique;

d) Mise au point de modèles de développement basés sur l'atténuation des risques et inclusion de stratégies de survie menées par les communautés dans l'adaptation et les préparatifs en prévision des catastrophes;

e) Organisation de campagnes de sensibilisation aux catastrophes utilisant un matériel produit au niveau communautaire et distribué dans les langues locales, élaboration de plans coordonnés aux niveaux local et international pour réinstaller les communautés menacées avec des ressources politiques, juridiques et financières appropriées.

69. Compte tenu des incidences susmentionnées, une politique climatique responsable devrait faire en sorte que :

a) L'augmentation de la température moyenne mondiale soit supérieure de moins de 2 degrés centigrades aux niveaux préindustriels, la température étant réduite aussi rapidement que possible après avoir atteint son niveau maximum;

b) Le taux de réchauffement soit abaissé en dessous d'un plafond de 0,1 degré centigrade par décennie dès que possible afin de permettre aux écosystèmes de s'adapter;

c) Ces objectifs soient continuellement évalués à mesure que notre connaissance des changements climatiques s'améliore et que nous apprenons à faire face et à nous adapter aux changements climatiques; cela fournirait un bon point de

repère pour mesurer les progrès réalisés dans ce domaine, en des termes relativement clairs et simples. Cela donnerait également aux gouvernements un point sur lequel concentrer leur attention lorsqu'ils commenceront à négocier la phase suivante du régime climatique à l'achèvement en 2012 de la première période d'engagement prévue par le Protocole de Kyoto.

70. Il importe de définir sans tarder les limites écologiques des changements climatiques. Les effets attendus sont décrits aux encadrés ci-après et sont basés sur le troisième rapport d'évaluation du GIEC³¹. Cette liste ne reflète cependant pas la possibilité, relativement faible mais bien réelle, d'effets soudains et/ou irréversibles tels que l'arrêt de la circulation thermoaline dans l'Atlantique Nord ou la perturbation permanente de la mousson en Asie du Sud.

Encadré 1

Réchauffement moyen de la planète inférieur à 1 degré centigrade

Pays en développement

- Incidence nette sur le fonctionnement du marché, négative dans les pays en développement et positive dans les pays développés; toute pondération ultérieure de l'incidence sur les pays pauvres se traduit par une incidence négative à l'échelle mondiale.
- Incidence négative sur les moyens d'existence des populations les plus vulnérables.

Eau

- Rétrécissement de la couverture de glace et de neige diminuant la capacité de production hydroélectrique et perturbant, dans ce domaine, les systèmes, lesquels, de même que la capacité, dépendent du moment de la fonte de printemps.

Écosystèmes

- Changements intervenant dans les saisons de croissance et les peuplements ainsi que reproduction prématurée des plantes, des insectes et des oiseaux compromettant l'intégrité de systèmes complexes tributaires du moment de la dissémination des graines, de la pollinisation, de la présence d'aliments, etc.
- Extinction de certaines espèces menacées et gravement menacées également due à l'élévation du niveau de la mer et à la réduction des aires de peuplement.

Encadré 2

Réchauffement moyen de la planète de 1 à 2 degrés centigrades

Pays en développement

- De nombreux pays en développement essuieront des pertes commerciales nettes dans des secteurs importants

- À l'échelle mondiale, il se peut que certaines régions enregistrent des bénéfices commerciaux nets et que d'autres, principalement les pays en développement, essuient des pertes commerciales
- La majorité de la population souffrira des effets néfastes des changements climatiques et les moyens d'existence des populations les plus vulnérables tributaires des écosystèmes naturels s'en ressentiront de plus en plus

Sécurité alimentaire

- Le risque de dégâts significatifs causés aux cultures des pays tropicaux et subtropicaux sera suffisamment élevé pour anéantir les progrès réalisés sur le plan de l'autosuffisance agricole dans de nombreux pays en développement; les vagues de chaleur endommageront les récoltes (épiaison du riz et nouaison des fruits impossibles) et le bétail souffrira du stress dû à la chaleur (baisse de la production laitière et difficultés de conception des vaches laitières)

Pénurie d'eau

- La quantité d'eau disponible et sa qualité diminueront dans les régions qui souffrent déjà de la pénurie d'eau et de la sécheresse comme la région méditerranéenne, l'Afrique australe et les zones arides de l'Asie centrale et du Sud, situation qui touchera un demi-milliard de personnes

Inondations

- Des tempêtes violentes causeront davantage de dégâts liés aux inondations, notamment dans les régions en proie au déboisement, aux feux de friches, aux invasions d'insectes et à la dégradation des écosystèmes

Phénomènes météorologiques extrêmes

- L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes entraînera un accroissement des frais d'assurance et une diminution des possibilités de s'assurer (zones côtières, plaines d'inondation)

Effets sur la santé

- Effets directs – accroissement de la mortalité et de la morbidité liées à la chaleur, tout particulièrement chez les personnes âgées, les malades et les personnes sans accès à la climatisation
- Effets indirects – accroissement de la mortalité et de la morbidité dû à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes
- Risques accrus pour la vie humaine, risques d'épidémies de maladies infectieuses et nombreux autres risques pour la santé lorsque les inondations, les sécheresses ou les tempêtes deviendront plus fréquentes et/ou plus intenses

Écosystèmes

- Les feux de friches et les invasions d'insectes perturberont les relations dans les écosystèmes complexes qui souffrent déjà des effets directs de la chaleur, perturbation accrue des écosystèmes par le feu et les insectes nuisibles
- La fréquence et la durée des phénomènes de blanchissement du corail augmenteront, entraînant la destruction du corail cerveau et la perte des écosystèmes coralliens connexes
- La perte d'une proportion atteignant 10 % des zones humides côtières à l'échelle mondiale, causée par l'élévation du niveau de la mer, éliminera l'habitat des principales populations d'oiseaux migrateurs
- Les réserves naturelles seront atteintes dans une proportion allant de 30 à 40 %

Calottes glaciaires et élévation du niveau de la mer

- Disparition probable de la calotte glaciaire du Groenland en cas de réchauffement de la planète compris entre 1 et 3 degrés centigrades, entraînant au fil des siècles une hausse de plusieurs mètres du niveau de la mer, ce qui aurait des conséquences catastrophiques pour des millions de personnes

Encadré 3

Réchauffement moyen de la planète compris entre 2 et 3 degrés centigrades

Pays en développement

- La plupart des régions (pays développés et en développement) essuieront des pertes commerciales nettes dans des secteurs importants, avec des répercussions négatives sur les agrégats économiques mondiaux (telles que des pertes économiques nettes probables à l'échelle mondiale)

Sécurité alimentaire

- La faim menacera 50 à 120 millions de personnes supplémentaires; les prix alimentaires augmenteront dans l'économie mondiale
- Les rendements agricoles diminueront dans les régions touchées par l'aggravation de la sécheresse et on peut s'attendre à une baisse générale des rendements céréaliers au-delà des tropiques, jusque dans les régions tempérées situées dans les latitudes moyennes

Pénurie d'eau

- Plus de 3 milliards de personnes supplémentaires menacées de manque d'eau

Inondations

- Cent millions de personnes supplémentaires menacées par les inondations côtières

Phénomènes météorologiques extrêmes

- Incidence accrue des inondations, sécheresses et autres phénomènes météorologiques extrêmes

Effets sur la santé

- Risque pour 300 millions de personnes supplémentaires d'être davantage exposées au paludisme et beaucoup plus vulnérables à la dengue

Écosystèmes

- Perte d'écosystèmes uniques et de leurs espèces endémiques (par exemple, région du Cap en Afrique du Sud et certaines forêts nébuleuses)
- Dégâts importants aux récifs coralliens, réduction de la diversité biologique des espèces et du stock de poissons coralliens
- Graves dégâts aux écosystèmes arctiques, aux forêts boréales et aux écosystèmes montagneux ou graves perturbations les touchant

Calottes glaciaires et élévation du niveau de la mer

- La calotte glaciaire du Groenland risque de se désintégrer rapidement dans cette plage de températures, entraînant une élévation du niveau de la mer de 1 à 2 mètres d'ici à l'année 2500 et de 2,3 à 3,5 mètres au cours du prochain millénaire, selon l'ampleur du réchauffement
- Dans le modèle utilisé, l'élévation du niveau de la mer produite par la dilatation thermique sera de 0,44 à 1,96 mètre d'ici à l'année 2500, et sera beaucoup plus importante sur une période de 1 000 ans – 0,53 à 1,96 mètre (dans l'hypothèse d'un doublement de la concentration de gaz carbonique)
- Accroissement du risque d'instabilité ou de désintégration de la calotte glaciaire de l'Antarctique occidental

Encadré 4

Réchauffement moyen de la planète de 3 à 4 degrés centigrades

- Bien que le manque de documentation n'ait pas permis au GIEC d'évaluer en détail les incidences d'un réchauffement bien supérieur à 2 ou 3 degrés centigrades, les conclusions générales suivantes se dégagent :

Pays en développement

- Aggravation plus rapide des dégâts économiques

Sécurité alimentaire

- Détérioration de la situation en matière de sécurité alimentaire

Pénurie d'eau

- Aggravation des pénuries d'eau

Inondations et phénomènes météorologiques extrêmes

- Multiplication des inondations et autres phénomènes extrêmes

Effets sur la santé

- Aggravation des effets néfastes sur la santé

Écosystèmes

- La disparition des glaciers tropicaux et la réduction sensible du volume de la calotte glaciaire et des glaciers tempérés modifieront l'hydrologie et les écosystèmes qui en dépendent
- La mort du corail qui intervient lorsque la température de la mer augmente pendant six mois ou davantage entraînera l'élimination d'écosystèmes coralliens tout entiers
- D'autres écosystèmes sont menacés, tels que les atolls, les mangroves, les forêts boréales et tropicales, les alpages, les herbages des zones humides et ce qui reste des prairies naturelles

Calottes glaciaires et élévation du niveau de la mer

- La désintégration de la calotte glaciaire du Groenland semble être pratiquement certaine à ce niveau de réchauffement

Notes

¹ Rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, 1987.

² OCDE 1952 et Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992).

³ Principe 15, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992).

⁴ Un exemple de cette nouvelle approche de la gestion énergétique est la formule énergétique souple lancée par le Rocky Mountain Institute et qui, grâce à un accroissement du rendement énergétique, a permis de produire, entre 1975 et 2000, davantage d'énergie que les nouvelles centrales électriques.

⁵ L'Observatoire mondial de la viabilité énergétique a élaboré une méthode qui consiste à utiliser une série de huit indicateurs pour mesurer la contribution des politiques énergétiques à l'écodéveloppement d'un pays.

⁶ E/CN.17/1998/4, par. 12.

⁷ Extrait d'un discours d'Anna Fielder (*Consumers International*), Directrice régionale, Comité économique et social européen, 15 mars 2005.

⁸ Donald J. Johnston, Secrétaire général de l'OCDE. Août 2002, *Le développement durable : notre avenir à tous*.

- ⁹ Résumé des coprésidents du groupe de travail sur les processus de production et le développement industriel, dernière Réunion internationale sur la consommation et la production durables, San José (Costa Rica).
- ¹⁰ Consumers International a mené, en collaboration avec la Division technologie, industrie et économie du PNUE, une étude portant sur la connaissance qu'ont les gouvernements des dispositions contenues au chapitre G relatif à la consommation durable des Principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour la protection du consommateur (2001) et sur la suite qu'ils ont donnée à ces dispositions (étude lancée en 2002 à Bali et actualisée en 2004).
- ¹¹ Le chapitre III du Plan de mise en œuvre de Johannesburg préconise l'élaboration d'« un Plan-cadre décennal à l'appui des initiatives régionales et nationales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables ». La première réunion d'experts sur le Plan-cadre décennal qui a été organisé par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU s'est tenue à Marrakech (Maroc) du 16 au 19 juin 2003. C'est à l'issue de cette réunion qu'a été lancé le « Processus de Marrakech ».
- ¹² Institut des ressources mondiales (2000) : *The Weight of Nations: Material Outflows from Industrial Economies*.
- ¹³ Déclaration ministérielle, Sommet mondial pour le développement durable, Réunion ministérielle régionale en vue du Sommet mondial pour le développement durable, organisée par la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU) et tenue à Genève (Suisse), les 24 et 25 septembre 2001.
- ¹⁴ OCDE (2002). « Vers un mode de consommation durable des ménages? Tendances et politiques dans les pays de l'OCDE ».
- ¹⁵ Institut des ressources mondiales (2000) : *The Weight of Nations: Material Outflows from Industrial Economies*.
- ¹⁶ Kanniah et Manokaran (2004). *Sustainable Consumption in the Context of Sustainable Production*, Bureau pour l'Asie et le Pacifique de *Consumers International*, mars 2004.
- ¹⁷ Deuxième Réunion internationale d'experts sur le Plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables, Costa Rica, 5-8 septembre 2005.
- ¹⁸ Voir <http://europa.eu.int/comm/employment_social/soc-dial/csr/country/netherlands1.htm>.
- ¹⁹ Consumentenbond (2004), *Research conclusions on CSR*. Note de synthèse communiquée par Melanie Peters.
- ²⁰ Kanniah et Manokaran (2004).
- ²¹ Ibid.
- ²² <<http://www.newsbytes.com/ncs/01/167371.html>>.
- ²³ En réponse à ce problème écologique transfrontière, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a adopté en 1997 un plan d'action régional contre les effets des nuages bruns, ainsi que des mesures de prévention des incendies de forêt et des mesures de coopération régionale en matière de contrôle et pour l'atténuation des effets, puis, en 2002, l'Accord de l'ASEAN sur les nuages de pollution transfrontière. L'Accord a créé le centre de coordination de l'ASEAN pour la lutte contre les nuages de pollution et le Fonds de l'ASEAN pour la lutte contre les nuages de pollution.
- ²⁴ Parry, M., *et al.*, « Millions At Risk », *Global Environment Change*, 11:3 (2001); voir le site Web : <www.cru.uea.ac.u/tiempo/floor0/archive/issue4445/t4445a7.htm>.
- ²⁵ Voir *supra*, note 24.
- ²⁶ Thomas, *et al.*, « Extinction risk from climate change », *Nature*, vol. 427, 8 janvier 2004.
- ²⁷ Stott, *et al.*, « Human contribution to the European heatwave of 2003 », *Nature*, vol. 438, 2 décembre 2004.

- ²⁸ Jonathan A. Patz, Diarmid Campbell-Lendrum, Tracey Holloway et Jonathan A Foley, « Impact of regional climate change on human health », *Nature*, vol. 438, 17 novembre 2005.
- ²⁹ Simms, A., Magrath, J., Reid, H., *et al.*, « Up in Smoke? Threats from, and responses to, the impact of global warming on human development », 2004 ; voir le site Web : <www.neweconomics.org/gen>.
- ³⁰ Ibid.
- ³¹ Cette récapitulation des incidences est tirée du document du Climate Action Network intitulé « Preventing dangerous climate change », voir le site Web : <www.climnet.org/pubs/CAN-adequacy_30102002.pdf>.
-